

tenue sous la présidence de Monsieur DELESALLE, assisté(e)
de Monsieur PRIETO et Monsieur BOZZI, Conseillers
En présence de Madame PEUVREL, Rapporteuse publique
Madame GERMAIN, Greffière

08 heures 30

01) DOSSIER N° 2500757 RAPPORTEUR: Monsieur François BOZZI

Titre de l'affaire Demande l'annulation de la décision implicite de rejet du CHT suite à sa demande d'indemnisation de préjudice corporel subi par la faute de l'hôpital.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur F [REDACTED]	Maître FRAIGNE MAGALI
Défendeur	CENTRE HOSPITALIER TERRITORIAL GASTON BOURRET CAFAT	NORMAND & ASSOCIES

02) DOSSIER N° 2500771 RAPPORTEUR: Monsieur François BOZZI

Titre de l'affaire Demande d'annuler la décision de refus de retrait de la décision implicite de rejet prise par l'Agence sanitaire et sociale de la NC en date du 15 juin refusant de retirer le flyer invitant au dépistage mammographique systématique du cancer du sein.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	ASSOCIATION ENSEMBLE POUR LA PLANETE Madame CORNAILLE MARTINE	Maîtres GRAND-JEAN PHILIPPE Maîtres GRAND-JEAN PHILIPPE
Défendeur	AGENCE SANITAIRE ET SOCIALE DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE	SELARL D'AVOCATS ROYANEZ
Observateur	HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE EN NOUVELLE-CALÉDONIE	

08 heures 30

03)	DOSSIER N° 2500612	RAPPORTEUR: Monsieur GILLES PRIETO
Titre de l'affaire	Demande l'annulation de la résiliation du lot 7 du marché relatif au transport scolaire terrestre sur la commune de Maré et la condamnation de la commune à lui payer la somme de 2 500 000 F CFP au titre de la somme nette perdue en l'espèce les frais connexes portant entretien permanent du véhicule de transport.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SOCIETE CALEDONIENNE DE SERVICES AUX COLLECTIVITES	
Défendeur	COMMUNE DE MARÉ	CABINET D'AVOCAT DIHACE FRANCKIE
04)	DOSSIER N° 2500725	RAPPORTEUR: Monsieur François BOZZI
Titre de l'affaire	Demande d'annuler le tableau annexe II, inséré au sein des conventions d'occupation temporaire successives conclues entre la CCI-NC et la SAS AIR LOYAUTE, au titre de l'occupation d'une partie du domaine public de l'aérodrome de Magenta, pour les années 2020, 2021, 2022, 2023, 2024 et 2025.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SOCIETE AIR LOYAUTE	JURISCAL
Défendeur	CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE NOUVELLE-CALEDONIE GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALEDONIE	SELARL D'AVOCATS ROYANEZ

08 heures 30

05)	DOSSIER N° 2500722	RAPPORTEUR: Monsieur François BOZZI
Titre de l'affaire	Demande de condamner la Nouvelle-Calédonie à lui verser la somme de 14 406 834 F CFP en réparation des préjudices subis (pertes de salaires et minoration de pension).	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur W [REDACTED]	Maîtres GRAND-JEAN PHILIPPE
Défendeur	COMMUNE DE NOUMÉA	<u>RENVOI</u>
Observateur	HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE EN NOUVELLE-CALEDONIE	
06)	DOSSIER N° 2500765	RAPPORTEUR: Monsieur François BOZZI
Titre de l'affaire	Demande d'annulation de la décision 2025-DRHFPNC-17119 et de la décision de la CAP du 09 juillet 2021 relative au changement de corps entériné par l'arrêté 2021-9512/GNC-Pr	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur J [REDACTED]	Maîtres GRAND-JEAN PHILIPPE
Défendeur	GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALEDONIE OFFICE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS	SELARL D'AVOCATS ROYANEZ
Observateur	HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE EN NOUVELLE-CALEDONIE	
07)	DOSSIER N° 2500698	RAPPORTEUR: Monsieur François BOZZI
Titre de l'affaire	Demande l'annulation de l'arrêté n° 2025-437/PR du 23/06/2025 pris par la présidence de la PIL l'affectant à Lifou.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur H [REDACTED]	Maître AFFOUE CHRISTELLE
Défendeur	ASSEMBLEE DE LA PROVINCE DES ILES LOYAUTE	

08 heures 30

08)	DOSSIER N° 2400483	RAPPORTEUR: Monsieur GILLES PRIETO
Titre de l'affaire	RENOI CE - Demande de prononcer la responsabilité de l'Etat du fait des dégats et dommages résultant des troubles à l'ordre public depuis le 13 mai 2024, et la condamnation de l'Etat au versement d'indemnités en réparation des dommages subis.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur C	Maître JOANNOPOULOS CÉLINE
Défendeur	HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE EN NOUVELLE-CALEDONIE	
09)	DOSSIER N° 2501070	RAPPORTEUR: Monsieur GILLES PRIETO
Titre de l'affaire	Demande l'annulation de l'arrêté n° 2025-535/PN du 30 octobre 2025 de la province Nord portant son affectation en tant qu'ingénieur 2ème grade du cadre des personnels techniques de la Nouvelle-Calédonie	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur C	Maître JOANNOPOULOS CÉLINE
Défendeur	ASSEMBLEE DE LA PROVINCE NORD	
Observateur	HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE EN NOUVELLE-CALEDONIE	
10)	DOSSIER N° 2500749	RAPPORTEUR: Monsieur François BOZZI
Titre de l'affaire	Demande de condamner l'Etat responsable du préjudice subi lors des émeutes du 13/05/2024 ayant entraîné la destruction de son stock.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SARL IMA NC	SELARL DE GRESLAN-LENTIGNAC
Défendeur	HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE EN NOUVELLE-CALEDONIE	

08 heures 30

11) **DOSSIER N° 2500555** **RAPPORTEUR: Monsieur François BOZZI**

Titre de l'affaire Demande de condamner l'Etat à l'indemniser du préjudice subi du fait de l'interdiction d'exercer leur activité à la suite des exactions du 13 mai 2024 pour un montant de 419 375 827 F CFP.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	GRANDE BRASSERIE DE NOUVELLE CALEDONIE	Maître DUPUY PHILIPPE
Défendeur	HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE EN NOUVELLE-CALÉDONIE	

12) **DOSSIER N° 2500664** **RAPPORTEUR: Monsieur François BOZZI**

Titre de l'affaire Demande l'annulation de la décision implicite de rejet de sa demande de réintégration au terme de sa période de disponibilité le 31/01/2025.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur F [REDACTED]	SELARL REUTER - DE RAISSAC
Défendeur	ASSEMBLEE DE LA PROVINCE SUD	

13) **DOSSIER N° 2500891** **RAPPORTEUR: Monsieur GILLES PRIETO**

Titre de l'affaire Demande d'annuler la décision de la commune de Nouméa du 04/08/2025 de refus d'indemnisation des dégâts causés sur son véhicule lors de l'épisode pluvieux du 22/05/2025

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur W [REDACTED]	Monsieur WAMINYA ROBERT
Défendeur	COMMUNE DE NOUMÉA	

08 heures 30

14)	DOSSIER N° 2400638	RAPPORTEUR: Monsieur GILLES PRIETO
Titre de l'affaire	Demande l'annulation des articles 4 et 5 de la délibération n° 431 du 22/08/2024 par laquelle le congrès a approuvé des mesures proposées par la NC pour assurer la sauvegarde d'ENERCAL parmi lesquelles une augmentation très importante du prix de l'électricité.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	UNION FÉDÉRALE DES CONSOMMATEURS DE Nlle CALÉDONIE	
Défendeur	GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE	
Observateur	CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE EN NOUVELLE-CALÉDONIE CONGRES DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE	
15)	DOSSIER N° 2500874	RAPPORTEUR: Monsieur GILLES PRIETO
Titre de l'affaire	REOM : demande l'annulation de la décision de Nouméa du 31/07/2025 refusant l'exonération de la REOM	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame R	
Défendeur	COMMUNE DE NOUMÉA	
16)	DOSSIER N° 2500853	RAPPORTEUR: Monsieur GILLES PRIETO
Titre de l'affaire	Demande l'annulation de la décision n° 179800-2025/1- ISP/DPASS prise par la PS concernant la répartition de la prise en charge des frais d'hébergement de sa mère bénéficiaire de l'aide sociale aux personnes âgées.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame M	
Défendeur	ASSEMBLEE DE LA PROVINCE SUD	
Observateur	HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE EN NOUVELLE-CALÉDONIE	

08 heures 30

17)	DOSSIER N° 2500992	RAPPORTEUR: Monsieur GILLES PRIETO
Titre de l'affaire	Demande l'annulation de la décision implicite de refus du gouvernement de la NC résultant du silence gardé sur sa demande de reclassement.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur M. [REDACTED]	
Défendeur	GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALEDONIE	
Observateur	HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE EN NOUVELLE-CALEDONIE	
18)	DOSSIER N° 2500845	RAPPORTEUR: Monsieur GILLES PRIETO
Titre de l'affaire	Demande d'annuler la décision n° 2025-DRHFPNC-36588 en date du 15 juillet 2025 par laquelle le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a opéré une retenue sur son traitement de juillet 2025.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur M. [REDACTED]	
Défendeur	GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALEDONIE	
Observateur	HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE EN NOUVELLE-CALEDONIE	
19)	DOSSIER N° 2500752	RAPPORTEUR: Monsieur GILLES PRIETO
Titre de l'affaire	Demande la suspension de la décision du 20 février 2025, relative à l'appel d'offre pour la gestion et l'exploitation de la déchèterie d'Ouvéa.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SOCIETE LAYANNAH ENVIRONNEMENT	
Défendeur	ASSEMBLEE DE LA PROVINCE DES ILES LOYAUTE	

